

COMMUNE DE WALFERDANGE

ETABLISSEMENTS CLASSES

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société DAMA – DEMARCHES 5.0 a demandé, au nom et pour le compte de la société R. Goedert S.A., l'autorisation pour la modification des horaires d'exploitation à Bereldange, 107, route de Luxembourg.

La demande est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal de Walferdange du 16 au 30 avril 2026.

Les réclamations écrites devront parvenir au collège échevinal de la Commune de Walferdange endéans ce délai. Le bourgmestre de la commune de Walferdange ou son délégué entendra tous les intéressés qui se présenteront le 1^{er} mai 2026 à 10h00 heures au secrétariat communal de Walferdange

Le présent avis reste affiché du 16 au 30 avril 2026 inclus.

Walferdange, le 15 avril 2026

Le collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Walferdange,
François SAUBER, Jessie THILL, Alex Donnersbach